

PLAN DE TRAVAIL DU CONSEIL CONSULTATIF DE GESTION ÉCONOMIQUE

1. Communication et interprétation des lignes directrices

Type d'information et destinataires	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
1.1 Ligne directrice/politique relatives au contenu et au format des demandes d'homologation		1.1.1 Annoncer la date d'entrée en vigueur.	En vigueur. TERMINÉ
		1.1.2 Date d'entrée en vigueur : 6 mois après la publication.	Politique en vigueur à l'ARLA depuis l'été 1998. TERMINÉ
		1.1.3 Noter la date d'entrée en vigueur dans la ligne directrice.	En vigueur. TERMINÉ
		1.1.4 Conformité facultative avant la date d'entrée en vigueur.	Voir 1.1.2. TERMINÉ
		1.1.5 Mise à jour hebdomadaire/mensuelle sur Internet.	Dès qu'ils sont approuvés pour publication, les documents sont affichés sur le Web. En vigueur depuis le printemps 1998. TERMINÉ
		1.1.6 Aucun changement apporté aux exigences relatives aux données, sauf pour les normes de l'OCDE/des États-Unis.	Le Sous-comité technique prendra les mesures requises. TERMINÉ
1.2 Projets de décisions réglementaires			SUPPRIMÉ
1.3 Compte rendu des réunions du CCGE		1.3.1 Sur le Web.	Le Comité a décidé d'appliquer cette mesure à compter de la réunion du 2 novembre 1998. TERMINÉ

Type d'information et destinataires	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
1.4 Toutes les informations		1.4.1 Revoir l'approche aux communications.	A) Le secrétaire du Comité fera parvenir l'information à tous les membres. TERMINÉ
			B) Approbation des informations envoyées à l'ARLA par le coprésident de l'industrie afin d'assurer la présentation du point de vue consensuel de l'industrie. TERMINÉ
			C) Répertorier les canaux utilisés pour obtenir des informations techniques. TERMINÉ
			D) Remettre à jour le site Web de l'ARLA. À compter du 1 ^{er} novembre 1998, on doit réviser et améliorer ce site, qui deviendra interactif et plus convivial. TERMINÉ
			E) Revoir la conception des documents réglementaires. On doit améliorer la présentation de toutes les publications de l'ARLA afin de les rendre plus conviviales. Échéance : janvier 1999. TERMINÉ
			F) Discussions sur la stratégie de communication, selon les besoins déterminés par les associations industrielles, la FCA et l'ARLA. TERMINÉ

Type d'information et destinataires	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
			<p>G) Communiquer les résultats des travaux du CCGE et de ses groupes de travail aux demandeurs d'homologation qui ne sont pas membres des associations représentées au CCGE. Le groupe des communications de l'industrie doit répertorier les éléments qui seront affichés sur le site Web, notamment un avis concernant le site Web dans les autres envois postaux.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
		1.4.2 Consultation.	<p>Discussions sur l'approche et les mécanismes de consultation qui devraient être tenues dans le contexte des points de l'ordre du jour approprié.</p> <p style="text-align: right;">EN COURS</p>

2. Évaluation de la demande

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
2.1 Réduire le temps de traitement des demandes d'homologation		2.1.1 Créer une nouvelle catégorie (B1) pour les étiquettes des usages limités et pour les modifications des formulations.	<p>Le 3 novembre 1999, le Groupe de travail a présenté son rapport au Comité de gestion de l'Agence (CGA), et il a proposé un plan pour déterminer les catégories de demandes et 13 recommandations. On a accepté ce plan et ces recommandations sauf :</p> <p>Recommandation 8 - Acceptée, mais sa mise en oeuvre est reportée à une date ultérieure. Recommandation 9 - Acceptée en principe, mais sa mise en oeuvre est reportée à une date ultérieure.</p> <p>Rapport présenté au CCGE le 16 novembre 1999.</p> <p>La mise en oeuvre des recommandations sera surveillée : des rapports réguliers seront transmis au CGA et au CCGE.</p> <p>Premier rapport régulier présenté à la réunion du CCGE du 4 mai 2000. Cueillette de statistiques. Les premiers résultats montrent que le système fonctionne. On s'inquiète toutefois d'une augmentation récente du volume des demandes, attribuable aux usages multiples et aux mélanges en cuve. Cueillette de données pour déterminer l'importance de ce phénomène.</p>
		2.1.2 Établir un nouvel échancier (4 mois) pour les nouveaux fabricants.	

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.1.3 Établir un nouvel échéancier (6 mois) pour les examens de l'efficacité (pour quelle catégorie de demandes?); éliminer les examens des données d'efficacité - sommaires seulement; éliminer les examens de l'efficacité.	<p>Les documents suivants sont en cours de développement :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Lignes directrices sur le choix de la catégorie correcte pour des demandes d'homologation de produits antiparasitaires. 2. Examens d'efficacité des demandes d'homologation de la catégorie C (150 jours). <p>Ces documents seront disponibles sur le site Web de traitement électroniques des demandes d'homologation, EDDENet.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.1.4 Fusionner les catégories B et C en un seul examen préliminaire de 45 jours.	Lien avec la recommandation 12 de Nephin. L'ARLA ne fusionnera pas les catégories B et C parce que cette démarche présente des problèmes sur le plan scientifique. L'objectif de l'ARLA a été de rendre plus simple le processus d'examen. Les présentations de l'ARLA permettront une surveillance par le CCGE. EN COURS
		2.1.5 Accepter les « travaux en cours » pour les examens conjoints.	Communiquer avec le Comité technique de l'ICPC pour voir s'il demeure un problème. TERMINÉ
2.2 Examen des étiquettes		2.2.1 Supprimer l'examen de la version finale de l'étiquette imprimée.	A. Rapport final du groupe de travail déposé en mai 1998. On doit mettre en oeuvre toutes les recommandations d'ici le 1 ^{er} novembre 1998. B. En novembre 1998, on doit publier une note réglementaire visant l'application des recommandations du groupe de travail. TERMINÉ
2.3 Copies d'étalon/produit		2.3.1 Permettre au titulaire d'homologation de la copie d'étalon de présenter toutes les données sauf la formule des spécifications du produit; le titulaire d'homologation de l'étalon fournit séparément la formule confidentielle des spécifications du produit.	On a rédigé et examiné une proposition avec l'industrie. On attend maintenant la réponse de l'industrie sur deux points. Réponse reçue en février 2000. Il faudra une autre réunion du groupe de travail. Rédaction de l'ébauche d'un projet de directive qui tient compte de ces réponses. La note réglementaire sera publiée en novembre 2001.

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.3.2 Envoi ou non d'un avis	<p>On a publié le projet de directive le 16 février 2000. La période des commentaires a pris fin au début d'avril. En général, les commentaires reçus appuyaient l'expansion du programme et comportaient des remarques sur des points particuliers et généraux. Le choix des dates peut dépendre de la publication de la politique proposée sur les produits de formulation.</p> <p>La directive d'homologation concernant les avis a été publiée le 27 avril 2001. La directive de la politique sur les produits de formulation est en cours de traduction et révision.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
2.4 Homologation des usages limités à la demande des utilisateurs		2.4.1 Accepter les données de l'EPA sans reformatage.	<p>On vise cet objectif général, c.-à-d. des sommaires exhaustifs/modèle de l'OCDE, avec des examens.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>
		2.4.2 Examen des sommaires seulement.	<p>Accord de principe, si les sommaires sont de bonne qualité.</p> <p style="text-align: right;">TERMINÉ</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
<p>2.5 Présentation de demandes d'homologation de qualité par l'industrie</p>	<p>À l'intérieur d'un délai déterminé, accroître le % des demandes acceptées à l'examen préliminaire (notion de qualité).</p>	<p>2.5.1 Présentation de demandes d'homologation de qualité par l'<i>industrie</i>, au moment opportun.</p>	<p>L'ICPC a constitué un groupe de travail sur les lacunes communes des examens préliminaires et la façon de les pallier. Le CMCS doit consulter l'ICPC.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a recommandé la création et la mise en service d'un groupe de travail officiel ARLA-industrie sur l'examen préliminaire des demandes.</p> <p>Le groupe de travail de l'ICPC, du CMCS et de l'ARLA a été établi. Le 4 décembre 2000, Allan Brown a fait un rapport d'étape où il a proposé des mesures pour évaluer l'état des opérations afin que le groupe de travail puisse en discuter.</p> <p>L'ARLA a lancé un site Web pour traiter de façon électronique les demandes d'homologation. La traduction des CODO va y être affichée (voir 2.5.4).</p> <p>La première série de questions fréquemment posées sera publiée en 2001.</p> <p>Le 9 mai 2001, un indicateur de qualité de demandes d'homologation a été établi.</p> <p>La première semaine de novembre 2001, le site Web pour le traitement électronique des demandes d'homologation, EDDENet, a été lancé.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.5.2 L'industrie prévoit l'inclusion du dossier normalisé international, du sommaire exhaustif normalisé des données, ainsi que du sommaire exhaustif.	Accord de principe. TERMINÉ
		2.5.3 Les directeurs d'études de l'industrie remplissent les formulaires d'examen préliminaire.	Accord de principe. EN COURS
		2.5.4 L'ARLA doit améliorer la communication des exigences en matière de données.	Le Groupe de travail ARLA-ICPC doit rédiger des listes de vérification pour tous les domaines couverts pas l'examen préliminaire : A. Le Groupe de travail examine les lacunes communes au plan des examens préliminaires. B. Le Groupe de travail surveille les progrès accomplis par l'examen des statistiques. C. Les tableaux CODO et les formules d'examen préliminaire sont disponibles sur demande. D. Les tableaux CODO et les formules d'examen préliminaire sur les semences et les usages alimentaires sont en train d'être traduits. Ils seront sur le Web en juin 2000. E. Certains des tableaux CODO sont maintenant sur Internet. Ceux-ci seront aussi disponibles sur le site Web EDDENet.
2.6 Divulgarion des produits de formulation			L'ICPC élabore une position de principe. EN COURS

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
<p>2.7 Administration par l'industrie des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants et pour la conception d'emballages</p>		<p>2.7.1 Dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants</p>	<p>Le Groupe de travail F/P/T sur la classification s'est réuni en décembre 1999 et il attend les résultats des autres activités pour entreprendre ses activités.</p> <p>À cause de la charge de travail, aucun progrès n'a été accompli. L'ARLA suit l'élaboration de critères de dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants.</p> <p>La position de l'ARLA est en attente des négociations du Global Harmonization System (GHS). Ce sujet sera traité à la prochaine réunion du CCGE.</p> <p>Le règlement sur les produits chimiques et contenants destinés aux consommateurs a été établi le 1^{er} octobre 2001. Les critères du RPCCC (p. ex. : valeurs d'interruption) ne sont pas complètement en accord avec le GHS qui a été complété récemment. Une réunion interministérielle du GHS est prévue pour décembre 2001 afin de discuter la mise en oeuvre du GHS au Canada. Au cours du développement d'un plan de mise en oeuvre par le Canada, les différences de critères entre le CCCR et le GHS devront être évaluées. Au cours de ces discussions, le problème des dispositifs de sécurité à l'épreuve des enfants sera examiné.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.7.2 Conception d'emballages	<p>L'ICPC s'est engagé à mettre de côté la conception d'emballages pour passer aux produits formulés d'ici 2005.</p> <p>Le 4 mai 2000, le CCGE a demandé la présentation d'un rapport à la prochaine réunion.</p> <p>Un rapport de mise à jour a été présenté au CCGE le 4 décembre 2000 (voir compte rendu). L'ARLA a demandé un rapport sur les échéances prévues pour les progrès à venir en vue de respecter l'échéance de 2005.</p> <p>En date du 9 mai 2001, toutes les sociétés participantes ont fait part de leurs projets à l'ARLA.</p>
<p>2.8 Harmoniser les exigences relatives aux données, protocoles et outils électroniques avec celles des organismes de réglementation internationaux afin de réduire :</p>			

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
a) les coûts pour l'ARLA		2.8.1 Harmonisation des protocoles	<p>Harmonisation (tout en préservant les différences essentielles) dans des domaines stratégiques (p. ex. usages agricoles non limités). Il reste des différences notoires dans des domaines non agricoles, et on doit tenter de les harmoniser. On s'est entendu sur plusieurs modifications techniques, mais, aux États-Unis, les processus administratifs nécessaires pour rendre officiels ces accords sont longs et laborieux.</p> <p>Le travail sur les modèles de l'OCDE des produits antiparasitaires chimiques (dossier et monographie) est terminé. Le Canada accepte les demandes d'homologation en format de l'OCDE. L'ACMSC va proposer un projet pilote d'utilisation du format de l'OCDE pour les demandes d'homologation des catégories B ou C.</p> <p>En ce qui concerne les demandes d'homologation électroniques, le GTT de l'ALÉNA est d'accord sur l'utilisation du format PDF comme norme et outil d'examen. L'EPA et l'ARLA travaillent conjointement avec l'industrie sur des projets pilotes. Une demande d'homologation électronique est proposée comme examen conjoint.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.8.2 Outils d'examen électroniques	<p>Les résultats d'une étude pilote de l'ARLA indiquent clairement que le format PDF interactif utilisé avec un fureteur Web offre les fonctionnalités requises pour l'évaluation des données et la production de rapports d'évaluation, ce qui n'est pas le cas du format CADDY. L'ARLA et l'EPA ont préparé un rapport sur les projets pilotes, qui indique leur position unifiée.</p> <p>D'après nos informations, non seulement les organismes de réglementation profitent des demandes en format électronique interactif, mais on note aussi des gains d'efficacité dans l'industrie à cause de modifications apportées au déroulement du travail et au processus d'assemblage, lorsqu'on passe à un système de formulaires de demande électroniques.</p> <p>L'ARLA, l'EPA et le Mexique collaborent aux études pilotes et aux essais de solutions électroniques, notamment pour les demandes en format interactif PDF/fureteur Web. L'industrie est un partenaire clé pour ces études pilotes.</p> <p>On a distribué trois documents d'orientation à l'EPA, aux industries américaines et canadiennes, à l'OCDE et au Global Regulatory Information Technology (GRIT), qu'on peut se procurer en s'adressant à l'ARLA. On s'attend à ce que ces documents soient modifiés avec le temps et on prévoit des mises à jour régulières. On a reçu des commentaires des industries américaines et canadiennes.</p> <p>1. LÉDÉ : (Livraison, évaluation, dossiers électroniques) : Guide pour l'industrie pendant l'étape de l'étude pilote.</p> <p>2. LÉDÉ : Énoncé préliminaire des exigences de l'évaluateur.</p> <p>3. LÉDÉ : Essais et guide pour l'échange électronique.</p> <p>Le 9 mai 2001, on a rédigé un rapport d'étape qui comportait d'autres opportunités pilotes ayant un rapport avec le traitement des demandes d'homologation, p. ex. : formulaires électroniques et étiquettes électroniques.</p> <p>D'autres rapports d'étape ont été présentés le 4 décembre 2000, le 9 mai 2001 et le 1^{er} novembre 2001.</p>

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1 ^{er} novembre 2001
		2.8.3 Examen conjoint	Examen du cyprodinil terminé en 12 mois. On n'a refusé aucune demande d'examen conjoint à ce jour. TERMINÉ
		2.8.4 Partage des tâches	SUPPRIMÉ
b) Coûts pour l'industrie		2.8.5 Harmonisation des exigences relatives aux données, aux cartes des zones et à la numérotation des demandes et du format	SUPPRIMÉ
		2.8.6 Demande électronique	SUPPRIMÉ

3. Recouvrement des coûts

Objectif

Une structure tarifaire qui :

- procure à l'Agence les revenus nécessaires pour qu'elle s'acquitte de son mandat d'une manière efficace et efficiente;
- tient compte des incidences économiques pour les intervenants;
- ne limite pas l'accès aux produits antiparasitaires, ce qui est important notamment pour les produits à usages limités;
- soit peut coûteuse à administrer.

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1^{er} novembre 2001
3.1 Réduire les tarifs du PHULDU		3.1.1 Réduire le recouvrement des coûts à un tarif nominal (le tarif actuel du PHULDU équivaut à 10% du tarif normal).	SUPPRIMÉ

4. Propriété des données

Objectif	Mesure : nature et échéance par rapport aux prévisions	Modalités proposées	Plan d'action et état des travaux 1^{er} novembre 2001
4.1 Transférer à l'industrie la responsabilité de la propriété des données			<p>Une proposition conjointe ARLA-industrie fera l'objet d'une consultation plus étendue d'ici juin 2000.</p> <p>4 mai 2000 : échéance pour la proposition conjointe reportée à décembre 2000.</p> <p>D'autres mises à jour ont été présentées le 4 décembre 2000, le 9 mai 2001 et le 1^{er} novembre 2001. Des consultations plus générales sont prévues pour 2002. Avant de procéder aux prochaines étapes, une décision de l'ARLA est attendue sur la possibilité de réviser la politique sans des mesures législatives.</p>